

Titres-restaurant : les recommandations de l'Autorité de la concurrence

Publié le 17 octobre 2023

Autorité de la concurrence

TITRES-RESTAURANT

..... LES RECOMMANDATIONS
de l'Autorité de la concurrence
AVIS 23-A-16

- 1 NE PAS INSTAURER DE PLAFONNEMENT TARIFAIRE**
Si le gouvernement décidait d'instaurer un plafonnement tarifaire des commissions acceptation, une **évaluation approfondie** de tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre devrait être menée.
- 2 INSTAURER UNE RÉGULATION ADAPTÉE DU SECTEUR**
L'Autorité recommande au gouvernement d'instaurer une régulation du marché des titres-restaurant, notamment par la mise en place d'un **agrément de l'activité d'émetteur** de titres-restaurant et d'une **publicité exhaustive** des entreprises ainsi agréées.
- 3 SUPPRIMER LE DROIT EXCLUSIF DE CHAQUE ÉMETTEUR SUR L'ACCEPTATION DES TITRES QU'IL ÉMET**
L'Autorité recommande de mettre en œuvre des mesures visant à **rééquilibrer le rapport de force** sur le marché des titres-restaurant en mettant un terme au **monopole exercé** par chaque émetteur sur ses titres vis-à-vis des commerçants agréés.
- 4 RENDRE OBLIGATOIRE LA DÉMATÉRIALISATION DES TITRES-RESTAURANT**
L'Autorité recommande de rendre la **dématérialisation des titres-restaurant obligatoire**, en prévoyant un délai de prévenance suffisamment long pour que les acteurs du secteur puissent anticiper et mettre en œuvre le basculement généralisé vers la dématérialisation.
- 5 RENDRE LES TARIFS DES ÉMETTEURS PLUS TRANSPARENTS ET PLUS LISIBLES POUR LES COMMERÇANTS AGRÉÉS**
L'Autorité recommande de rendre les tarifs plus transparents et plus lisibles, par exemple en mettant en œuvre une obligation consistant à **afficher l'équivalent d'un taux effectif global**.

régulation adaptée du secteur.

[Lire le communiqué](#)